



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

Le Canton présente son premier monitoring et renforce son engagement pour la biodiversité

À l'occasion de la publication du premier état des lieux de la biodiversité vaudoise, le Canton confirme une tendance déjà connue : si de nombreuses mesures mises en place portent leurs fruits, l'état de la biodiversité demeure préoccupant. Fort de ce monitoring, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) annonce un nouveau paquet de mesures ciblant quatre domaines prioritaires : préservation des espèces et de leurs habitats, renforcement de la nature dans l'espace bâti, consolidation de l'infrastructure écologique et lutte contre les espèces envahissantes.

La biodiversité joue un rôle essentiel pour la qualité de vie, la sécurité alimentaire ainsi que pour l'adaptation du territoire au changement climatique et la protection face aux dangers naturels. Toutefois, la biodiversité reste sous pression dans le canton de Vaud, comme partout en Suisse.

Un état des lieux pour mieux cibler les interventions

Le premier monitoring cantonal, réalisé dans le cadre du Plan d'action Biodiversité 2019-2030, vient confirmer ce diagnostic et complète les dispositifs de suivi nationaux et cantonaux existants avec une méthodologie qui offre une vision précise de la situation par domaine (eau, forêt, espace bâti et agriculture). Avec la participation de plus de 200 spécialistes, ce monitoring a permis d'évaluer 58 indicateurs sur près de 2'000 sites vaudois.

Si on peut se réjouir de la progression des surfaces dédiées à la biodiversité en forêt et en milieu agricole, la qualité de nombreux milieux reste médiocre, tandis que la situation de plusieurs espèces menacées continue de se détériorer. En parallèle, les espèces exotiques envahissantes gagnent du terrain.

Ces premiers résultats confirment ainsi que les mesures mises en œuvre dans le canton en faveur de la biodiversité produisent des effets positifs, que celles-ci soient déployées dans le cadre des différentes politiques sectorielles – notamment celle de promotion de la biodiversité dans l'agriculture, la Politique forestière 2040, la stratégie de revitalisation des cours d'eau, celle de gestion différenciée des talus de route, les

conventions programmes passées avec la Confédération – ou dans les instruments de la loi sur la préservation du patrimoine naturel et paysager.

Le monitoring montre en revanche que si ces mesures sont pour plusieurs d'entre elles efficaces, elles ne suffisent pas à enrayer la disparition d'espèces et d'habitats menacés. Pour garantir une biodiversité fonctionnelle et résiliente sur l'ensemble du territoire cantonal, un renforcement ciblé des actions est donc nécessaire. Ces premiers résultats constituent un outil clé pour prioriser les actions futures et mieux cibler les interventions.

Nouveau paquet de mesures autour de quatre axes

En se basant sur les actions ayant déjà fait leurs preuves et sur les résultats du monitoring, le DJES souhaite renforcer l'action de l'Etat avec un nouveau paquet de mesures autour de quatre axes prioritaires :

1. Préservation des espèces prioritaires : améliorer la situation des espèces les plus menacées notamment grâce à une protection renforcée de leurs habitats, de nouveaux aménagements, et des mesures de renforcement des populations.
2. Nature dans l'espace bâti : renforcer la nature dans les villes et les villages par de nouvelles mesures pour améliorer la valeur écologique des haies et surfaces vertes, pour soutenir l'achat et la pose de nichoirs notamment pour les chauves-souris, pour l'arrachage d'espèces invasives, subventions aux communes et pour la recherche et l'expérimentation de pratiques innovantes.
3. Consolidation de l'infrastructure écologique : permettre aux espèces de se déplacer dans un environnement qui change grâce à des nouveaux plans d'eau, passages à faune et grâce à l'assainissement des corridors et obstacles aux déplacements.
4. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes : limiter leur expansion par des actions d'éradication dans les zones sensibles et de prévention en amont.

En parallèle, le Canton présentera prochainement la planification de l'infrastructure écologique ainsi que la stratégie de conservation des espèces et de leurs habitats.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 octobre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat, [021 316 86 23](tel:0213168623)

DJES, Yvan Rytz, Directeur général de l'environnement, [076 616 96 97](tel:0766169697)

DJES, Catherine Strehler Perrin, cheffe de la division biodiversité et paysage, Direction générale de l'environnement, [021 316 43 55](tel:0213164355)

LIEN(S)

[Informations complémentaires sur la thématique de la biodiversité, avec le monitoring cantonal de la biodiversité téléchargeable au format PDF: www.vd.ch/biodiversite](https://www.vd.ch/biodiversite)

TÉLÉCHARGEMENT(S)